

Association des Anciens Elèves du Lycée Victor Hugo de Lunel

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Année :	2020 - 2021	Numéro de séance : n°	1
Date de la séance :	12/03/2021		
Date de convocation :	26/02/2021	Nombre de présents :	16

Chapitre : 0 nature : Introduction

Présents : voir **annexe n°1**

Sont présents 16 membres dont 16 électeurs (14 électeurs présents physiquement, et 2 procurations). La séance est ouverte à 18h30.

Le **secrétariat de séance** est assuré par M. PENSIER Pierre, Vice-Président.

Mme BRAUD Léa ouvre la séance en rappelant brièvement l'histoire de l'association depuis sa création en Janvier 2019.

Ordre du jour : voir **annexe n°2**

Mme BRAUD Léa présente ensuite l'ordre du jour.

Celui-ci est soumis au vote de l'assemblée.

Présents : 16	Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0	Blancs : 0	Nuls : 0
---------------	--------------	-----------	------------	-----------------	------------	----------

L'ordre du jour est adopté.

Association des Anciens Elèves du Lycée Victor Hugo de Lunel

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Année scolaire :	2020 - 2021	Numéro de séance : n°	1
Date de la séance :	12/03/2021		
Date de convocation :	26/02/2021	Nombre de présents :	16

Chapitre : 1 nature : Rapport d'activité

Rapport d'activité de l'année 2020: voir **annexe n°3**

Mme BRAUD Léa présente le rapport d'activité de l'année écoulée. Les points suivants sont abordés: valeurs de l'association, relations de l'association avec son environnement, actions réalisées, projets futurs, budget prévisionnel, détails sur les activités des projets futurs, questions diverses (dons, assurances).

Mme KNEUR Sara, Trésorière au moment de l'Assemblée Générale, présente le rapport financier pour l'année 2020. Le bilan de l'exercice 2020 est positif mais faible ce qui justifie la nécessité d'une demande de subvention. Le budget prévisionnel de l'année 2021 est discuté.

Le rapport d'activité, comprenant le rapport moral ainsi que le rapport financier est présenté en **annexe n°3**.

Mme BRAUD Léa soumet au vote le rapport d'activité de l'année 2020.

Présents : 16	Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0	Blancs : 0	Nuls : 0
---------------	--------------	-----------	------------	-----------------	------------	----------

Le rapport d'activité est adopté.

Association des Anciens Elèves du Lycée Victor Hugo de Lunel

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Année scolaire :	2020 - 2021	Numéro de séance : n°	1
Date de la séance :	12/03/2021		
Date de convocation :	26/02/2021	Nombre de présents :	16

Chapitre : 2 nature : **Renouvellement du Conseil d'Administration**

Présentation des candidatures au nouveau CA et élection à bulletins secrets

Candidats :

Mme BRAUD Léa
M. PENSIER Pierre
M. RAFFANEL Léo
Mme POITOU Alix
Mme BELHADJ-TAHAR Élise
Mme KNEUR Sara
M. LIGUORI Sacha
Mme CHANE-LAW Marine
Mme TROYANO - TORRES Elaura

Mme BRAUD Léa soumet au vote la liste des candidats pour le CA.

Présents : 16	Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0	Blancs : 0	Nuls : 0
---------------	--------------	-----------	------------	-----------------	------------	----------

La liste des candidats au CA est adoptée, les adhérents listés ci-dessus sont donc élus au CA.

Candidats élus au nouveau CA : annexe n°4 (composition du Conseil d'Administration)

Mme BRAUD Léa
M. PENSIER Pierre
M. RAFFANEL Léo
Mme POITOU Alix
Mme BELHADJ TAHAR Élise
Mme KNEUR Sara
M. LIGUORI Sacha
Mme CHANE-LAW Marine
Mme TROYANO - TORRES Elaura

Élection du nouveau Bureau: annexe n°5 (PV du CA du 12 mars 2021)

Les membres du Bureau sont élus au sein du CA à la suite de l'Assemblée Générale.

Association des Anciens Elèves du Lycée Victor Hugo de Lunel

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Année scolaire :	2020 - 2021	Numéro de séance : n°	1
Date de la séance :	12/03/2021		
Date de convocation :	26/02/2021	Nombre de présents :	16

Chapitre : 3 nature : **Modification de l'Article 9 des statuts**

Modifications des statuts : annexe n°6 (Nouveaux statuts)

L'Article 9 est modifié ainsi que suit.

→ Article 9, Paragraphe 3 :

– Nouvelle rédaction : « Le bureau peut être augmenté d'un(e) Vice-Président(e), d'un(e) Trésorier(e) Adjointe et d'un(e) Secrétaire Adjoint(e).

Mme BRAUD Léa soumet au vote la modification du troisième paragraphe à l'Article 9 des statuts.

Présents : 16	Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0	Blancs : 0	Nuls : 0
---------------	--------------	-----------	------------	-----------------	------------	----------

La modification du troisième paragraphe à l'article 9 des statuts est adoptée.

Association des Anciens Elèves du Lycée Victor Hugo de Lunel

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Année scolaire :	2020 - 2021	Numéro de séance : n°	1
Date de la séance :	12/03/2021		
Date de convocation :	26/02/2021	Nombre de présents :	16

Chapitre : 4 nature : Questions diverses

Site internet

Le site internet a été remodelé en Février 2021. Il est fonctionnel mais nécessite l'amélioration de l'Annuaire des Anciens. En effet, les membres à jour de leur cotisation ont accès à leur profil sur le site internet. Un Annuaire est alors accessible et rassemble les informations des anciens sous la forme d'un CV. Il y a la possibilité de contacter les anciens par email ou via les réseaux sociaux.

Réseaux sociaux

L'association est présente sur les réseaux sociaux suivants: Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn. L'activité sur ces réseaux va être augmentée afin de faciliter le rayonnement de l'association.

Subventions

Une demande de subvention à la mairie de Lunel est en cours. Par ailleurs, il est également question de réaliser les mêmes démarches auprès de la région Occitanie.

Dons à l'association

Une démarche administrative est en cours afin d'obtenir le statut d'association d'intérêt général et de permettre officiellement une défiscalisation des dons.

Assurances

L'association n'est pas assurée pour le moment puisque aucun événement n'a été organisé sous sa responsabilité au cours de l'année passée. Plusieurs assurances ont été proposées : la Maif, l'assurance du CIC adaptée aux associations et Heyme. Les membres du bureau examineront les tarifs au cours des prochains mois afin de choisir celle qui correspond le mieux à AAEVH.

Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale du 25 février 2020

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 février 2020 est présenté aux membres de l'Assemblée. Il n'a fait l'objet d'aucune remarque en retour.

Mme BRAUD Léa soumet au vote le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 25 février 2020

Présents : 16	Votants : 16	Pour : 16	Contre : 0	Abstentions : 0	Blancs : 0	Nuls : 0
---------------	--------------	-----------	------------	-----------------	------------	----------

Le procès-verbal de l'AG du 25 février 2020 est adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

La Présidente :
Léa BRAUD

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Léa Braud', with a large, sweeping flourish extending from the end of the name.

Le Secrétaire Général (à la date de l'Assemblée Générale):
Sacha LIGUORI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sacha Liguori', with a large, sweeping flourish extending from the end of the name.

Annexe n°1 : Liste de présence (nouveaux statuts)

Nom	Prénom	Statut au sein de l'association	Présence en personne/procuration
Horvath	Florian	Adhérent	Présent en personne
Troyano - Torres	Elaura	Membre du CA	Présente en personne
Zahedi	Roxane	Adhérente	Présente en personne
Pensier	Pierre	Vice-Président	Présent en personne
Raffanel	Léo	Trésorier	Présent en personne
Kneur	Sara	Secrétaire Adjointe	Présente en personne
Braud	Léa	Présidente	Présente en personne
Liguori	Sacha	Membre du CA	Présent en personne
Chan-Law	Marine	Membre du CA	Procuration
Poitou	Alix	Trésorière Adjointe	Présente en personne
Belhadj-Tahar	Elise	Secrétaire Générale	Présente en personne
Olive	Albane	Adhérente	Présente en personne
Danis	Adrien	Adhérente	Présent en personne
Neymarc	Theophile	Adhérent	Présent en personne
Berdou	Lucile	Adhérente	Présente en personne
Halm	Pauline	Adhérente	Procuration

Nombre total de personnes présentes en personne ou par procuration: 16



À Lunel, le 26 Février 2021

Objet : Convocation pour Assemblée Générale Ordinaire

Cher(e) adhérent(e), vous êtes cordialement invité(e) à participer à l'Assemblée Générale ordinaire de l'Association des Anciens Elèves du Lycée Victor Hugo de Lunel qui aura lieu le :

Vendredi 12 Mars 2021 à 18h30 (en ligne)

Ordre du jour :

- Ouverture de la séance par la Présidente
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation de l'ordre du jour
- Rapport moral par la Présidente
- Rapport financier par la Trésorière
- Renouvellement du Conseil d'Administration (les candidatures doivent être présentées avant le début de l'Assemblée Générale)
- Modification de l'Article 9 des Statuts de l'Association
- Questions diverses (assurances, adhésions, Annuaire des Anciens, site internet)

Votre présence est indispensable pour la bonne tenue de cette Assemblée.

La Présidente

Rapport d'activité 2020
présenté lors de l'Assemblée Générale du 12 mars 2021

1. Valeurs de l'association

Pour rappel, l'Association des Anciens Elèves du Lycée Victor Hugo de Lunel (AAEVH) a pour objet:

- La facilitation, le maintien et le développement entre tous ses membres des liens de solidarité, d'amitié ;
- La conservation de la mémoire des anciens élèves du Lycée Victor Hugo de Lunel et la participation des anciens élèves à la Communauté éducative de l'établissement ;
- L'apport de son soutien aux élèves de l'établissement en matière de conseils, de retours d'expérience ;
- La mise en œuvre de moyens pour assurer la notoriété du Lycée Victor Hugo ;
- Le développement de partenariats entre le Lycée, les acteurs économiques et les collectivités locales, départementales et régionales, propre à favoriser l'information, l'orientation ou l'insertion des élèves du Lycée Victor Hugo ;
- De manière générale, l'organisation de toute manifestation permettant de réaliser l'objet de l'association.

Au cours de l'année 2020, les missions d'AAEVH ont été respectées. L'amélioration du site internet (<https://aevh.fr/>) a permis de développer le réseau des anciens élèves. Un lien pérenne a été établi entre AAEVH et l'administration du Lycée Victor Hugo de Lunel. L'association est régulièrement invitée à participer au Conseil d'Administration et l'équipe administrative du Lycée est attentive à la co-organisation d'événements pour les lycéens.

2. Relations de l'association avec son environnement

AAEVH a établi un lien pérenne avec l'administration du Lycée Victor Hugo. La communication des événements organisés par AAEVH à destination des lycéens est effectuée par l'intermédiaire du Lycée et via Pronote.

AAEVH travaille en collaboration avec l'association Citizen-ship sur l'organisation d'un atelier de 2h pour les anciens et lycéens. Citizen-ship est une association d'éducation à la citoyenneté (<http://citizen-ship.fr/>).

3. Actions réalisées

Action réalisée	Date	Ressources mobilisées	Commentaires
Participation aux Journées Portes Ouvertes du Lycée Victor hugo	Mars 2020	Impression de cartes de visites (36.70€)	
Développement du site internet	Tout au long de l'année	Hébergement du site internet (48.61€)	
Une semaine, un profil	Tout au long de l'année	-	Publication d'un profil d'ancien toutes les semaines sur le site internet

Participation à un atelier sur le climat au Lycée Victor Hugo	13/10/20		Participation d'un ancien élève dans le cadre du Plan Climat mis en place par le Lycée
Création d'un compte Helloasso	Décembre 2020	-	Pour la gestion des adhésions et des billetteries pour les événements
Tables Rondes Anciens-Lycéens	10/02/21	En ligne, via Zoom	56 participants (34 lycéens et 22 anciens élèves), 4 bénévoles

L'organisation de la première édition des Tables Rondes a eu un impact positif sur le développement de l'association. Parmi les anciens élèves ayant participé et présenté leurs parcours post-bac aux lycéens, plusieurs ont décidé de rejoindre l'équipe de bénévoles et même de candidater lors de l'Assemblée Générale du 12 mars 2021 pour rentrer dans le Conseil d'Administration. Du côté des lycéens, ces derniers étaient très motivés et ont posé beaucoup de questions aux anciens élèves présents. Les échanges ont été très enrichissants pour tout le monde.

4. Projets futurs

Le calendrier de l'année 2021 et budget prévisionnel (mars 2021 - 2022) ci-dessous:

Événement	Date	Budget	Commentaires
Publication de la première newsletter	31/03/21	-	Présentation d'AAEVH: de la création de l'association au succès des premiers événements organisés Interview de Jacky Pamart
Tables Rondes Anciens - Lycéens	14/04/21	-	En ligne, via Zoom. Thématiques santé et droit en parallèle. Pour toutes les classes, de la seconde à la terminale.
Journée Internationale de la créativité et de l'innovation	21/04/21	-	Publication d'un article sur le site internet et interview d'anciens élèves ayant créé une startup, et / ou travaillant dans des domaines de pointe.
Passage dans les classes de terminales au Lycée Victor Hugo	Mai - Juin 2021	-	Promotion de l'association et recrutement des "futurs anciens"; passage de deux anciens élèves dans les classes et sur plusieurs jours.
Tables Rondes Anciens - Lycéens	26/05/21	-	En ligne, via Zoom. Thématiques sciences et sécurité en parallèle. Pour toutes les classes, de la seconde à la terminale.
Publication de la deuxième newsletter	30/06/21	-	Bilan des événements passés; article sur l'influence de la crise sanitaire sur le quotidien des anciens élèves (étudiants ou jeunes actifs); interview de Louna Pierron pour son investissement
Présence à la remise des livrets du baccalauréat au Lycée	Juillet 2021	200€	Présence au lycée en fonction de la situation sanitaire. Le recrutement des nouvelles adhésions peut se faire via une campagne de communication au lycée (affiches, flyers etc.)

Victor Hugo			Impression d'une banderole
Journée Internationale de la Jeunesse	12/08/21	-	Publication d'un article sur site internet et interview d'anciens élèves.
Publication de la troisième newsletter	29/09/21	-	Contenu à définir.
Passage dans les classes du Lycée Victor Hugo	Oct. 2021		3 groupes de 2 anciens pour passer dans toutes les classes de la seconde à la terminale, pour présenter les différents objectifs et événements de l'association.
Tables Rondes Anciens - Lycéens	Oct. 2021		Tables Rondes générales sur l'orientation: "Comment choisir sa voie?"
Fête de la Science au Lycée Victor Hugo	Première semaine d'Oct. 2021		Si la situation sanitaire le permet, organisation d'ateliers au lycée. Sinon, organisation d'une série de tables rondes et activités en ligne autour de la science
Forum de Témoignages	Nov. 2021	100€	En fonction de la situation sanitaire. Possibilité de remplacement par un événement en ligne (?).
Organisation d'un repas d'anciens	Nov. 2021	800€	Organisation du repas au lycée, dans la cour extérieure ou le réfectoire. 150 personnes, repas aux frais de l'association, fournis par le Lycée (Mr Oltra et/ou CAP restauration)
Publication de la quatrième newsletter	29/12/21		Contenu à définir
Journée Internationale de l'éducation	24/01/22		Publication d'un article sur le site internet et interview d'anciens élèves.

Inscrire les totaux dans les cases grisées

DEPENSES		RECETTES	
Achats et fournitures		Ressources internes	
Achat de fluides (eau, élec., téléphone, chauffage, carburant...)		Cotisations membres actifs	6 5 . 0 0
Achat de produits alimentaires et assimilés		Cotisations autres (membres honoraires,...)	
Achat de fournitures et petits matériels		Autres ressources internes (à préciser)	
Frais d'affranchissement		TOTAL	6 5 . 0 0
Achat de licences		Ventes de produits et services	
Achat de prestations de service		Manifestations diverses (spectacles, manif. sportives...)	
Autres achats (à préciser)		Ventes diverses (publicité, brochures,...)	
TOTAL		Autres recettes (à préciser)	
Services extérieurs		TOTAL	
Loyer et charges immobilières		Subventions et dons	
Locations immobilières		Subvention de la commune	
Entretien et réparation		Subvention du département	
Assurances		Subvention de la région	
Publicité, frais de communication et réceptions	3 6 . 7 0	Subvention de l'Etat	
Frais de déplacement		Subvention de l'Europe	
Rémunération d'intermédiaires, honoraires		Autres subventions (à préciser)	
Cotisations versées		Dons divers (à préciser)	6 5 . 0 0
Autres services extérieurs (à préciser) site internet	4 8 . 6 1	TOTAL	6 5 . 0 0
TOTAL	8 5 . 3 1	Produits financiers	
Impôts et taxes		Intérêts des placements	
Charges de personnel		Autres produits financiers (à préciser)	
Rémunérations et salaires		TOTAL	
Charges sociales		Recettes exceptionnelles	
Autres charges de personnel (à préciser)		A préciser	
TOTAL		TOTAL	
Charges financières		TOTAL RECETTES	
Intérêts financiers		1 3 0 . 0 0	
Autres charges financières (à préciser)			
TOTAL			
Dépenses exceptionnelles			
A préciser			
TOTAL			
TOTAL DEPENSES	8 5 . 3 1		

Résultat comptable de l'année (Rec - Dép) (1) 4 4 . 6 9

Reprise du résultat de l'année précédente (2) 1 2 2 . 9 4

Solde global (1 + 2) 1 6 7 . 6 3

Budget prévisionnel:

Dépenses envisagées	Montant
Hébergement du site internet et maintenance	100€
Impression d'une banderole	100€
Impression d'affiches et de flyers	100€
Achat de goodies pour le Forum de Témoignages	100€
Repas des anciens élèves	800€
Total	1200€

Tables Rondes Anciens - Lycéens:

La première édition des Tables Rondes a été un réel succès. Organisées le mercredi 10 février 2021 de 18h30 à 21h, elles ont rassemblé 34 lycéens et 22 anciens élèves (<https://aevh.fr/premiere-edition-des-tables-rondes-anciens-lyceens/>). Les participants étaient rassemblés autour de plusieurs thématiques : Santé/Sport, Sciences, Commerce /Communication, Droit/Sciences Politiques, Architecture/Enseignement, et Forces de l'ordre/Aéronautique. 22 formations post-bac ont été présentées par les anciens élèves qui ont également répondu aux nombreuses questions des lycéens. À l'avenir plusieurs Tables Rondes seront proposées aux lycéens autour de thématiques précises afin de mieux cibler les interlocuteurs. Une série de Tables Rondes sera concentrée avant la fermeture de Parcoursup. D'autres auront lieu après la rentrée scolaire de Septembre.

Site internet:

Le site internet a été remodelé en Février 2021. Il est fonctionnel mais nécessite l'amélioration de l'Annuaire des Anciens. En effet, les membres à jour de leur cotisation ont accès à leur profil sur le site internet. Un Annuaire est alors accessible et rassemble les informations des anciens sous la forme d'un CV. Il y a la possibilité de contacter les anciens par email ou via les réseaux sociaux.

Newsletters:

A partir du mois de Mars 2021, une newsletter sera publiée tous les trois mois pour rendre compte des événements organisés et mettre en valeur un profil d'ancien sous forme de longue interview. La newsletter sera publiée sur le site internet, sur les réseaux sociaux et envoyée par email à tous les adhérents.

Journée Internationale de la créativité et de l'innovation:

A l'occasion de cette journée internationale, les anciens ayant de l'expérience dans les start-up ou travaillant dans les domaines de la recherche et innovation seront mis à l'honneur. Ce jour sera l'occasion de discuter de solutions alternatives aux enjeux du 21ème siècle dans les domaines économiques, sociaux, du développement durable, de la science etc.

Présence à la remise des livrets du baccalauréat au Lycée Victor Hugo:

Des membres d'AAEVH seront présents lors de la remise des livrets du baccalauréat en Juillet afin de communiquer sur l'association et prendre les nouvelles adhésions.

Journée Internationale de la Jeunesse:

Pour marquer la Journée Internationale de la Jeunesse, un événement sera organisé, dont le contenu reste à définir.

Fête de la Science au Lycée Victor Hugo:

Les anciens élèves en études ou travaillant dans le domaine de la Science interviendront au Lycée et proposeront des activités de sensibilisation selon des thématiques particulières.

Forum de Témoignages:

Après le succès de la première édition du Forum de Témoignages en Novembre 2019 et l'annulation de l'événement en 2020 à cause de la crise sanitaire, AAEVH souhaite faire du Forum l'événement incontournable de l'année. Les anciens élèves tiennent des stands dans la rue intérieure du Lycée Victor Hugo afin de présenter leur formation

Organisation d'un repas d'anciens élèves:

Le repas des Anciens permettra à tous les anciens élèves du Lycée Victor Hugo de Lunel de se retrouver, une fois par an, tous ensemble. Ce sera l'occasion de passer un moment convivial, et de revenir sur le Lycée à l'occasion non pas de cours, mais bien de retrouvailles. Le repas sera animé avec des activités variées dont l'élection de l'Ancien de l'année, mettant à l'honneur un ancien au parcours atypique et honorable. Une tombola aura également lieu.

Les adhérents et membres de l'association

AAEVH compte 127 adhérents. L'association est composée d'un bureau dynamique, mettant tout en œuvre pour que les anciens élèves puissent se retrouver autour d'événements festifs ou professionnels, en lien avec le Lycée Victor Hugo. Rien n'est laissé au hasard, avant chaque événement les bénévoles investis se réunissent pour préparer et organiser au cordeau les différentes manifestations afin que tout se passe au mieux.

Questions diverses

Dons: Une démarche administrative est en cours afin d'obtenir le statut d'association d'intérêt général et de permettre officiellement une défiscalisation des dons.

Assurances: La question des assurances n'a pas été traitée jusque-là puisque les événements organisés n'ont pas nécessité de couverture de la part de l'association. Cependant, au vu des événements prévus au calendrier prévisionnel, cela devra être traité très prochainement par les membres du bureau.

Remerciements

Nous remercions tous les bénévoles qui se sont impliqués dans l'organisation des événements et le développement de l'association depuis ses débuts. Cette aide a été indispensable et a permis à AAEVH de grandir rapidement ! Sans les anciens élèves présents et investis régulièrement, les différents projets et événements n'auraient pu avoir lieu, et les différents objectifs de l'association seraient tout simplement vains.

Nous remercions également tous les donateurs qui soutiennent les projets et soutiennent AAEVH dans son développement. A ce titre, nous souhaitons remercier tout particulièrement la Mairie de Lunel, qui nous accompagne dans le développement de l'association, et nous soutient dans nos projets.

Nous remercions tout le personnel du Lycée Victor Hugo de Lunel, pour leur attention et le temps qu'ils prennent pour nous suivre, ce qui facilite l'organisation des événements et la communication avec les lycéens. Nous les remercions,

les personnels administratifs, les personnels de cuisine et d'entretien, et également les enseignants, pour l'enthousiasme qu'ils manifestent chaque fois que nous portons un projet en lien avec le lycée.

Enfin, si AAEVH vit et atteint les objectifs fixés, c'est grâce à l'investissement de tous, et à la pertinence des projets portés, visant d'une part à créer un réseau solide entre les anciens élèves, qui ont tous un point commun, en clef de voûte, le passage durant quelques années dans les classes du Lycée Victor Hugo de Lunel, et, d'autre part, à accompagner et soutenir les actuels lycéens, qui durant cette période si particulière, vivent des moments difficiles, ponctués de questionnements sur leur orientation.

Pour tout cela, AAEVH porte un projet ambitieux mais cohérent : réunir plusieurs générations d'élèves et d'anciens élèves en son sein pour mieux appréhender nos lendemains, ensemble.

Annexe n°4 : Composition du Conseil d'Administration au 12 mars 2021

Le conseil d'administration de l'Association des Anciens Elèves du Lycée Victor Hugo 2021-2024 comprend :

- la Présidente ;
Mme BRAUD Léa
 - le Vice-Président ;
M. PENSIER Pierre
 - le Trésorier ;
M. RAFFANEL Léo
 - la Trésorière Adjointe;
Mme POITOU Alix
 - la Secrétaire Générale ;
Mme BELHADJ TAHAR Élise
 - la Secrétaire Adjointe;
Mme KNEUR Sara
-
- trois représentants élus des membres de l'Association ;
M. LIGUORI Sacha
Mme CHANE-LAW Marine
Mme TROYANO - TORRES Elaura
-

Mis à jour le 12/03/2021

Association des Anciens Elèves du Lycée Victor Hugo de Lunel

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire :	2020 - 2021	Numéro de séance : n°	1
Date de la séance :	12/03/2021		
Date de convocation :	26/02/2021	Nombre de présents :	7

Chapitre : 0 nature : Introduction

Présents : voir **annexe n°A**

Le quorum étant atteint (7 présents dont 7 électeurs), la séance est ouverte à 19h45.

Le **secrétariat de séance** est assuré par M. PENSIER Pierre, Vice-Président.

Ordre du jour : voir **annexe n°B**

Mme BRAUD Léa présente l'ordre du jour.

Celui-ci est soumis au vote de l'assemblée.

Présents : 7	Votants : 7	Pour : 7	Contre : 0	Abstentions : 0	Blancs : 0	Nuls : 0
--------------	-------------	----------	------------	-----------------	------------	----------

L'ordre du jour est adopté.

Chapitre : 1 nature : Election du nouveau Bureau

Présentation des candidatures au nouveau CA et élection à bulletins secrets

Candidats :

Poste de Présidente: Mme BRAUD Léa

Poste de Vice-Président: M. PENSIER Pierre

Poste de Trésorier: M. RAFFANEL Léo

Poste de Vice-Trésorière: Mme POITOU Alix

Poste de Secrétaire Générale: Mme BELHADJ TAHAR Élise

Poste de Secrétaire Adjointe: Mme KNEUR Sara

Mme BRAUD Léa soumet au vote la liste des candidats pour le CA.

Présents : 7	Votants : 7	Pour : 7	Contre : 0	Abstentions : 0	Blancs : 0	Nuls : 0
--------------	-------------	----------	------------	-----------------	------------	----------

Le nouveau Bureau est élu.

Candidats élus au nouveau Bureau:

Poste de Présidente: Mme BRAUD Léa

Poste de Vice-Président: M. PENSIER Pierre

Poste de Trésorier: M. RAFFANEL Léo

Poste de Vice-Trésorière: Mme POITOU Alix

Poste de Secrétaire Générale: Mme BELHADJ TAHAR Élise

Poste de Secrétaire Adjointe: Mme KNEUR Sara

Date de fin de clôture de l'exercice comptable

La date de fin de l'exercice comptable suivante est proposée: le 10 mars de chaque année.

Mme BRAUD Léa soumet au vote la date de clôture de l'exercice comptable.

Présents : 7	Votants : 7	Pour : 7	Contre : 0	Abstentions : 0	Blancs : 0	Nuls : 0
--------------	-------------	----------	------------	-----------------	------------	----------

La nouvelle date de clôture de l'exercice comptable est approuvée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

La Présidente :
Léa BRAUD



La Secrétaire Générale :
Elise BELHADJ-TAHAR



Annexe n°A : Liste de présence (nouveaux statuts)

Nom	Prénom	Statut au sein de l'association	Présent	Absent
Braud	Léa	Présidente	X	
Pensier	Pierre	Vice-Président	X	
Kneur	Sara	Secrétaire Adjointe	X	
Raffanel	Léo	Trésorier	X	
Poitou	Alix	Trésorière Adjointe	X	
Belhadj-Tahar	Elise	Secrétaire Générale	X	
Liguori	Sacha	Membre du Conseil d'Administration	X	
Chane-Law	Marine	Membre du Conseil d'Administration		X
Troyano-Torres	Elaura	Membre du Conseil d'Administration		X



À Lunel, le 26 Février 2021

Objet : Convocation pour Conseil d'Administration

Cher(e) adhérent(e), vous êtes cordialement invité(e) à participer au Conseil d'Administration de l'Association des Anciens Elèves du Lycée Victor Hugo de Lunel qui aura lieu le :

Vendredi 12 Mars 2021 à 19h45 (en ligne)

Ordre du jour :

- Approbation de l'ordre du jour
- Election du nouveau Bureau
- Approbation de la date de clôture annuelle de l'exercice comptable

Votre présence est indispensable pour la bonne tenue de cette Assemblée.

La Présidente

STATUTS DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS ELÈVES DU LYCÉE VICTOR HUGO DE LUNEL

Statuts adoptés lors de l'Assemblée Générale Constitutive du 21 Janvier 2019

I. CONSTITUTION – OBJET – SIÈGE SOCIAL

Article 1 : Constitution et dénomination

Il existe entre tous les élèves ayant appartenu au Lycée Victor Hugo de Lunel une association ayant pour titre : « Association des Anciens Elèves du Lycée Victor Hugo de Lunel ».

Cette association observe la plus stricte neutralité tant au point de vue politique qu'au point de vue confessionnel ou philosophique et ne poursuit aucun but lucratif.

Article 2 : Objet

L'association a pour buts :

- La facilitation, le maintien et le développement entre tous ses membres des liens de solidarité, d'amitié ;
- La conservation de la mémoire des anciens élèves du Lycée Victor Hugo de Lunel et la participation des anciens élèves à la Communauté éducative de l'établissement ;
- L'apport de son soutien aux élèves de l'établissement en matière de conseils, de retours d'expérience ;
- La mise en œuvre de moyens pour assurer la notoriété du Lycée Victor Hugo ;
- Le développement de partenariats entre le Lycée, les acteurs économiques et les collectivités locales, départementales et régionales, propre à favoriser l'information, l'orientation ou l'insertion des élèves du Lycée Victor Hugo ;
- De manière générale, l'organisation de toute manifestation permettant de réaliser l'objet de l'association ;

Article 3 : Siège social

Le siège social de l'association est fixé à :

Lycée polyvalent BP 80203
300, av. Louis Médard
34401 LUNEL

Tél. : 04 99 13 70 30

Fax : 04 99 13 70 41

Site internet : <http://www.victorhugo-lunel.fr>

Le siège social pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.

Article 4 : Durée

L'association, créée en date du 21/01/2019, a une durée illimitée.

II. COMPOSITION – ADHÉSION – COTISATION

Article 5 : Composition

L'association se compose de membres adhérents et de membres d'honneur. Pour être membre adhérent, il faut être membre agréé par le Conseil d'Administration et avoir payé la cotisation annuelle.

Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le Conseil d'Administration aux personnes physiques ou morales qui contribuent ou ont contribué efficacement à la notoriété de l'association et à son activité. Il est, de fait, décerné aux membres fondateurs. Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu, le droit de faire partie de l'Assemblée Générale de l'association avec voix consultative, sans être tenu de payer une cotisation annuelle.

Article 6 : Adhésion

Peut adhérer à l'association tout ancien élève, détenteur d'un document prouvant cette qualité (livret scolaire, bulletin trimestriel, certificat de scolarité) ou dont l'Administration du Lycée peut attester de la qualité d'ancien élève du Lycée.

Les demandes d'adhésion peuvent être adressées au Président, ou à l'un des membres du bureau de l'association, et sont soumises à l'accord du Conseil d'Administration.

Article 7 : Cotisation

La cotisation à acquitter par chaque adhérent est fixée annuellement par l'Assemblée Générale.

Article 8 : Perte de la qualité de membre

La qualité de membre adhérent se perd :

- 1) Par la démission ou le décès,
- 2) Par la radiation prononcée pour non-paiement de la cotisation
- 3) Pour motif jugé grave par le Conseil d'Administration, le membre adhérent intéressé ayant été préalablement invité par lettre recommandée avec accusé de réception à se présenter devant le dit Conseil pour s'expliquer.

III. ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Article 9 : Bureau et attributions

Le bureau est composé au minimum:

- du Président(e)
- du Secrétaire Général(e)
- du Trésorier(e)

Le bureau est investi des attributions suivantes :

- Le Président assure le fonctionnement de l'association qu'il représente en justice et dans tous les actes de la vie civile ;

- Le Secrétaire est chargé de tout ce qui concerne la correspondance, notamment l'envoi des diverses convocations. Il rédige les procès-verbaux des séances tant du Conseil d'Administration que des Assemblées Générales et en assure la transcription sur les registres prévus à cet effet ;
- Le Trésorier tient les comptes de l'association. Il effectue tous les paiements et perçoit toutes les recettes. Il tient une comptabilité, au jour le jour, de toutes les opérations tant en recettes qu'en dépenses, et rend compte à l'Assemblée Générale annuelle qui statue sur la gestion.

Le bureau peut être augmenté d'un(e) Vice-Président(e), d'un(e) Trésorier(e) Adjoint(e), d'un(e) Secrétaire Adjoint(e).

Article 10 : Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de l'association est composé d'un maximum de 15 membres élus au scrutin secret pour trois années par l'Assemblée Générale Elective. Le Conseil d'Administration élu choisit en son sein, au scrutin secret, un bureau dont la composition est détaillée dans l'Article 9.

Les membres du Bureau sont obligatoirement choisis parmi les membres du Conseil d'Administration ayant atteint la majorité légale et jouissant de leurs droits civiques.

Article 11 : Election du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale appelée à élire le Conseil d'Administration est composée de tous les adhérents de l'association à jour de leurs cotisations.

Article 12 : Réunion du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois qu'il est convoqué, par écrit ou par mail, par le Président ou sur la demande de la majorité de ses membres.

La présence de la moitié des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations qui sont prises à la majorité. En cas d'égalité des voix, la voix du Président est prépondérante.

Tout membre du Conseil d'Administration qui aura, sans excuse acceptée par celui-ci, manqué à deux séances consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

Il est tenu un procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire Général.

Article 13 : Rémunération

Les membres du Conseil d'Administration sont bénévoles.

Article 14 : Pouvoirs

Le Conseil d'Administration se prononce sur toutes les admissions des membres de l'association. Il propose les mesures éventuelles d'exclusion ou de radiation des membres.

Article 15 : L'Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'association à jour de leurs cotisations et âgés de 16 ans au moins au jour de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale se réunit une fois par an, sur convocation du Président de l'association ou du Secrétaire Général deux semaines minimum avant la date prévue. L'ordre du jour, proposé par le Conseil d'Administration, figure sur la convocation.

En cas d'impossibilité majeure d'être présent à l'Assemblée Générale, un membre adhérent pourra se faire représenter par un autre membre muni d'une procuration signée de sa main. Nul ne pourra détenir plus de deux procurations. Seuls les membres présents ont le droit de vote ainsi que les détenteurs de procuration.

Le quorum de l'Assemblée Générale Ordinaire est fixé à un dixième des membres de l'association. Le quorum comprend les membres physiquement présents ainsi que les membres représentés par d'autres membres grâce aux procurations.

Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale doit être reconduite au minimum deux semaines après la date initiale. Dans ce cas, l'Assemblée peut avoir lieu quel que soit le nombre de membres présents.

Le Président, assisté du Bureau et du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée et expose la situation morale.

Le trésorier rend compte de la gestion financière.

L'Assemblée Générale délibère sur la situation morale et financière, elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget prévisionnel de l'exercice suivant.

Elle procède à la nomination ou au renouvellement de membres élus dans les conditions prévues à l'Article 10.

L'Assemblée Générale, après l'épuisement de l'ordre du jour, désigne deux vérificateurs aux comptes, hors membres du Conseil d'Administration.

Elle se prononce sur les modifications apportées aux statuts de l'association.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le taux des frais de déplacement effectués par les adhérents, dûment accrédités dans l'exercice de leur activité. Le règlement intérieur est amendé en conséquence.

Les résolutions prises par l'Assemblée Générale ne peuvent concerner que les points inscrits à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale oblige par ses décisions tous les membres de l'association, y compris ceux absents à l'Assemblée.

Article 16 : Délibérations

Les délibérations sont prises à main levée, excepté si le quart des membres présents exige un vote à bulletin secret.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou dûment représentés à l'Assemblée.

Article 17 : Assemblée Générale Extraordinaire

Elle est convoquée dans les conditions prévues à l'Article 15 des présents statuts.

Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents.

Le quorum de l'Assemblée générale extraordinaire est fixé à un quart des membres ayant droit de vote. S'il n'est pas atteint, l'Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée à deux semaines d'intervalle quel que soit le nombre de membres présents.

Article 18 : Assurance

L'Association justifie de la couverture d'une police d'assurance responsabilité civile dans le cadre de ses activités.

IV. DOTATIONS – RESSOURCES

Article 19 : Ressources

Les ressources de l'Association se composent :

- du produit des cotisations versées par les membres ;
- du produit des manifestations éventuelles organisées par l'association ;
- de toutes ressources, dons, legs, subventions conformes aux lois en vigueur.

Article 20 : Comptabilité

Il est tenu, au jour le jour, une comptabilité en recettes et en dépenses pour l'enregistrement de toutes les opérations financières.

Article 21 : Vérificateur aux comptes

Les comptes tenus par le trésorier sont vérifiés annuellement par deux vérificateurs aux comptes.

Article 22 : Représentation de l'Association et Dépenses

Les dépenses sont ordonnancées par le Président.

L'association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par son Président ou, à défaut, par tout autre membre du Conseil d'Administration spécialement habilité à cet effet par le Conseil d'Administration.

V. MODIFICATIONS DES STATUTS ET DISSOLUTION

Article 23 : Modification des statuts

Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'Administration ou du dixième des membres de l'association, soumise au bureau au moins deux semaines avant l'Assemblée Générale.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés à l'Assemblée.

Article 24 : Dissolution

La dissolution est prononcée à la demande du Conseil d'Administration par une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée spécialement à cet effet. Pour être valable, la décision de dissolution requiert l'accord des deux tiers des membres présents.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée à nouveau, mais à six jours au moins d'intervalle ; elle peut alors délibérer, quel que soit le nombre de membres présents.

Dans tous les cas, la dissolution de l'association ne peut être prononcée qu'à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés par l'Assemblée.

Article 25 : Dévolution des biens

En cas de dissolution, par quelque mode que ce soit, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs Commissaires chargés de la liquidation des biens de l'association et dont elle détermine les pouvoirs. Elle attribue l'actif net, conformément à la loi, à une ou plusieurs associations. En aucun cas les membres de l'association ne peuvent se voir attribuer une part quelconque des biens de l'association.

VI. FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Article 26 : Modifications statutaires

Le Président doit effectuer, dans les trois mois, à la Préfecture de l'Hérault, les déclarations prévues à l'Art. 3 du décret du 16 Août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 1er Juillet 1901 et concernant notamment :

- 1) Les modifications apportées aux statuts ;
- 2) Le changement de titre de l'Association ;
- 3) Le transfert du siège social ;
- 4) Les changements survenus au sein du Conseil d'Administration et de son bureau.

Les modifications statutaires sur un changement de titre, de but ou d'adresse de siège social, déclarées en Préfecture devront faire l'objet d'une insertion au Journal Officiel dans le délai d'un mois.

Article 27 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'Administration. Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Les présents statuts ont été approuvés par l'Assemblée Générale constitutive de l'association tenue le 21 Janvier 2019 à Lunel.

Les statuts ont été modifiés lors de l'Assemblée Générale de l'association tenue le 12 Mars 2021 en ligne et sont applicables immédiatement.

Pour le Conseil d'Administration de L'Association des Anciens Elèves du Lycée Victor Hugo de Lunel,

La Présidente :

Léa BRAUD

A blue ink signature of Léa Braud, written in a cursive style with a horizontal line extending to the right.

La Secrétaire Générale :

Élise BELHADJ-TAHAR

A blue ink signature of Élise Belhadj-Tahar, written in a cursive style with a horizontal line extending to the right.